

AUDIT COMMISSARIAT

**A.CO.**

7, RUE DE LONDRES

62300 LENS

☎ 03 21 74 61 82 ☎ 03 21 74 49 70

@ secretariat-aco@orange.fr



**commissaire  
aux comptes**

**ASSOCIATION « AGENCE REGIONALE LIVRE ET  
LECTURE HAUTS DE FRANCE »**

**12 Rue de Dijon**

**80000 AMIENS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

AUDIT COMMISSARIAT  
A. CO.  
7 Rue de Londres – 62300 LENS

# ASSOCIATION AGENCE REGIONALE LIVRE ET LECTURE HAUTS DE FRANCE

Siège social : 12 RUE DE DIJON – LA GRAINETERIE  
80000 AMIENS

## Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux membres de l'association « Agence Régionale Livre et Lecture Hauts de France »,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « Agence Régionale Livre et Lecture Hauts de France » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 31 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

### **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

#### ***Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels***

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.



### ***Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

*Fait à Lens, le 2 septembre 2020*

**AUDIT COMMISSARIAT  
A.CO.**

**Olivier HERLIN  
Commissaire aux Comptes**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

AUDIT COMMISSARIAT  
A. CO.  
7 Rue de Londres – 62300 LENS

AR2L

12 Rue de Dijon  
La Graineterie  
80000 AMIENS

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice  
clos le 31 décembre 2019**

---

*Aux membres,*

*En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.*

*Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.*

*Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.*

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

*Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce.*

*Fait à Lens, le 2 septembre 2020*

**Audit Commissariat  
A. CO.**

**Olivier HERLIN  
Commissaire aux comptes**



## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 11	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	80 186.63	80 186.63		106.02	106.02	100.00
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	78 556.16	62 918.57	15 637.59	23 530.78	7 893.19	33.54
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
<b>Immobilisations financières (2)</b>							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés	152.50		152.50	152.50			
Prêts							
Autres immobilisations financières	1 771.66		1 771.66	1 921.66	150.00	7.81	
<b>Total I</b>	160 666.95	143 105.20	17 561.75	25 710.96	8 149.21	31.70	
	Comptes de liaison						
	<b>Total II</b>						
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	<b>Créances (3)</b>						
	Créances usagers et comptes rattachés	55 391.91		55 391.91	10 705.60	44 686.31	417.41
	Autres créances	222 339.56		222 339.56	207 252.99	15 086.57	7.28
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	240 977.11		240 977.11	288 201.16	47 224.05	16.39	
Charges constatées d'avance (3)	8 044.00		8 044.00	1 002.94	7 041.06	702.04	
<b>Total III</b>	526 752.58		526 752.58	507 162.69	19 589.89	3.86	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	687 419.53	143 105.20	544 314.33	532 873.65	11 440.68	2.15	

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an



## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2019	12	31/12/2018	11	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	<b>Fonds propres</b>						
	Fonds associatifs sans droit de reprise	100 055.57		100 055.57			
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	157 670.37		103 022.86		54 647.51	53.04
	<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>	36 930.45		54 647.51		17 717.06	32.42
	<b>Autres fonds associatifs</b>						
	Fonds associatifs avec droit de reprise :						
Apports							
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	8 633.33		11 633.33		3 000.00	25.79	
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
<b>Total I</b>	303 289.72		269 359.27		33 930.45	12.60	
	<b>Total II</b>						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Comptes de liaison						
	Provisions pour risques	6 250.00		30 691.00		24 441.00	79.64
	Provisions pour charges	16 469.00		13 032.00		3 437.00	26.37
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	54 421.00		59 531.00		5 110.00	8.58
	Fonds dédiés sur autres ressources						
<b>Total III</b>	77 140.00		103 254.00		26 114.00	25.29	
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 541.20		53 948.46		13 407.26	24.85
	Dettes fiscales et sociales	81 610.62		66 261.92		15 348.70	23.16
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	1 732.79		50.00		1 682.79	NS
Instruments de trésorerie							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	40 000.00		40 000.00			
	<b>Total IV</b>	163 884.61		160 260.38		3 624.23	2.26
	Ecarts de conversion passif (V)						
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>		544 314.33		532 873.65		11 440.68	2.15

(1) Dont à plus d'un an  
Dont à moins d'un an

123 884.61 120 260.38

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques



## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	11
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	81 223.00		60 064.15	21 158.85 35.23
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	812 404.00		807 200.00	5 204.00 0.64
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	15 082.14		12 495.19	2 586.95 20.70
Collectes			230.00	230.00 100.00
Cotisations	8 351.00		7 351.00	1 000.00 13.60
Autres produits	9.80		25.34	15.54 61.33
<b>Total I</b>	<b>917 069.94</b>		<b>887 365.68</b>	<b>29 704.26 3.35</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	290 524.01		357 058.97	66 534.96 18.63
Impôts, taxes et versements assimilés	25 376.79		10 030.36	15 346.43 153.00
Salaires et traitements	393 067.15		272 988.75	120 078.40 43.99
Charges sociales	141 862.75		120 042.10	21 820.65 18.18
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	7 999.21		10 677.34	2 678.13 25.08
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions			869.10	869.10 100.00
Pour risques et charges : dotations aux provisions	3 437.00			3 437.00
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	40 332.34		34 889.58	5 442.76 15.60
<b>Total II</b>	<b>902 599.25</b>		<b>806 556.20</b>	<b>96 043.05 11.91</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>14 470.69</b>		<b>80 809.48</b>	<b>66 338.79 82.09</b>
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs  
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	11
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	577.55		383.67	193.88 50.53
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total V</b>	577.55		383.67	193.88 50.53
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total VI</b>				
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	577.55		383.67	193.88 50.53
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	15 048.24		81 193.15	66 144.91- 81.47-
<b>Produits exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 382.11		7 877.45	6 495.34- 82.45-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	3 000.00		4 487.47	1 487.47- 33.15-
Reprises sur provisions et transferts de charges	30 691.00			30 691.00
<b>Total VII</b>	35 073.11		12 364.92	22 708.19 183.65
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	12 050.90		3 100.59	8 950.31 288.66
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions	6 250.00		30 691.00	24 441.00- 79.64-
<b>Total VIII</b>	18 300.90		33 791.59	15 490.69- 45.84-
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	16 772.21		21 426.67-	38 198.88 178.28
Impôts sur les bénéfices (IX)				
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	952 720.60		900 114.27	52 606.33 5.84
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)</b>	920 900.15		840 347.79	80 552.36 9.59
<b>Solde intermédiaire</b>	31 820.45		59 766.48	27 946.03- 46.76-
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	29 044.00		53 231.03	24 187.03- 45.44-
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	23 934.00		58 350.00	34 416.00- 58.98-
<b>5. EXCEDENTS OU DEFICITS</b>	36 930.45		54 647.51	17 717.06- 32.42-



## ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

#### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83, du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice ainsi que du règlement CRC 1999-01 consolidé relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations.

#### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

#### Informations générales complémentaires

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



## ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	80 187		
Installations générales agencements aménagements divers	1 502		
Matériel de transport	18 433		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	58 622		
<b>TOTAL</b>	<b>78 556</b>		
Autres titres immobilisés	153		
Prêts, autres immobilisations financières	1 922		
<b>TOTAL</b>	<b>2 074</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>160 817</b>		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			80 187	80 187
Installations générales agencements aménagements divers			1 502	1 502
Matériel de transport			18 433	18 433
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			58 622	58 622
<b>TOTAL</b>			<b>78 556</b>	<b>78 556</b>
Autres titres immobilisés			153	153
Prêts, autres immobilisations financières		150	1 772	1 772
<b>TOTAL</b>		<b>150</b>	<b>1 924</b>	<b>1 924</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>150</b>	<b>160 667</b>	<b>160 667</b>

### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	80 081	106		80 187
Installations générales agencements aménagements divers	985	201		1 186
Matériel de transport	4 153	3 687		7 840
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	49 887	4 006		53 893
<b>TOTAL</b>	<b>55 025</b>	<b>7 893</b>		<b>62 919</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>135 106</b>	<b>7 999</b>		<b>143 105</b>

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	106				
Instal.générales agenc.aménag.divers	201				
Matériel de transport	3 687				
Matériel de bureau informatique mobilier	4 006				
<b>TOTAL</b>	<b>7 893</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 999</b>				



## ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

### Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	100 056				100 056
Réserves :					
Report à nouveau	103 023		54 648		157 670
RESULTAT DE L'EXERCICE	54 648	17 717			36 930
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Subventions d'investissement	11 633		3 367	6 367	8 633
Provisions réglementées					
<b>TOTAL I</b>	<b>269 359</b>	<b>17 717</b>	<b>58 014</b>	<b>6 367</b>	<b>303 290</b>

### Etat des échéances des créances et des dettes

<b>Etat des créances</b>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 772	1 772	
Autres créances clients	55 392	55 392	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 888	1 888	
Divers état et autres collectivités publiques	219 850	219 850	
Débiteurs divers	602	602	
Charges constatées d'avance	8 044	8 044	
<b>TOTAL</b>	<b>287 547</b>	<b>287 547</b>	

<b>Etat des dettes</b>	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	40 541	40 541		
Personnel et comptes rattachés	18 765	18 765		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	45 401	45 401		
Autres impôts taxes et assimilés	17 445	17 445		
Autres dettes	1 733	1 733		
Produits constatés d'avance	40 000	40 000		
<b>TOTAL</b>	<b>163 885</b>	<b>163 885</b>		



**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

**Tableau de suivi des fonds dédiés**

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant engager en fin d'exercice D = A -B +C
Subvention DRAC 2015 Vie littéraire	1 181	1 181	1 181		
Subvention DRAC 2018 Communication Phase 2	3 827	3 827	1 994		1 833
Subvention DRAC 2018 RDV en bibliothèque	50 000	50 000	21 346		28 654
Subvention BNF 2018	4 023	4 023	4 023		
Subvention Rectorat 2018	500	500	500		
Subvention DRAC 2019 Publics empêchés	8 434	8 434			8 434
Subvention DRAC 2019 Actions internationale	15 000	15 000			15 000
Subv. Rectorat 2019-2020	500	500			500
<b>TOTAL</b>	<b>83 465</b>	<b>83 465</b>	<b>29 044</b>		<b>54 421</b>

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste « Fonds dédiés ». Au compte de résultat sont enregistrés:

- En charges dans le poste « engagements à réaliser sur ressources affectées », les dons et legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture
- En produits dans le poste « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

**Charges et produits constatés d'avance**

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		8 044
Total		8 044
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		40 000
Total		40 000



## ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

#### Valorisation des contributions volontaires

La région Hauts-de-France mets à disposition à titre gracieux les locaux du site d'Amiens de l'AR2L Hauts-de-France sis au 12 rue Dijon, 80000 AMIENS. Cette mise à disposition a été évaluée à 28125 €. Ce montant est inscrit aux comptes :

\* 861000 : Mise à disposition gratuite de biens

\* 871000 : Prestations en nature

des comptes 2019 de l'AR2L Hauts-de-France.

### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

#### Engagements financiers

##### Engagements donnés

Engagements en matière de pensions	16 469
Total (1)	16 469

##### Engagements reçus

#### Crédit bail

##### Crédit bail

\* Photocopieur se terminant le 01/04/2021.  
Restant dû au 31/12/2019 : 3 300,48 €

\* Agrafeuse (élément photocopieur) se terminant le 01/07/2021.  
Restant dû au 31/12/2019 : 344,19 €

\* Renault Kangoo se terminant le 10/07/2021  
Restant dû au 31/12/2019 : 5 218,37 €

\* Serveur bi-site se terminant le 31/08/2023  
Restant dû au 31/12/2019 : 5 966,40 €

\* Matériel informatique (site Arras) se terminant le 31/02/2020.  
Restant dû au 31/12/2019 : 925,45 €

